



- **Délai d'inscription :** 1 semaine avant le début de la formation, de préférence ; passé ce délai, n'hésitez pas à nous contacter au cas où il resterait de la place.

- **Moyens pédagogiques techniques :**
La formation entre dans le cadre des formations actions :
 - Appropriation de contenu sur au minimum un cas du participant.
 - Temps d'ateliers spécifiques pour favoriser le lien vers leur mise en pratique. La formation sera dispensée en cours magistral pour les parties théoriques.Pour permettre une meilleure assimilation des concepts, ceux-ci seront mis en pratique lors d'ateliers en petits groupes avec mise en commun pour tout le groupe et/ou synthèse par la formatrice.

- **Supports pédagogiques**
Les stagiaires recevront un livret reprenant le contenu de la formation.
Outils d'appropriation du contenu :
 - Vidéo
 - Vignettes cliniques
 - Atelier et mise en commun avec feedback de la formatrice
 - Utilisation de trames créées, à visée pédagogique, pour l'appropriation des connaissances.

- **Moyens d'encadrement :**
L'animation de la formation sera confiée à Maud Clair-Bonaimé, orthophoniste libérale à Allex (Fr), présente pendant l'intégralité de la partie présenteielle.
Une organisatrice-animatrice de SOLFormation sera présente pendant cette journée. Elle sera chargée des relations avec les stagiaires et pourra être contactée pour toute demande de renseignement concernant ce festival. Il s'agit de : Estelle VALLE - 03 29 75 13 30 – estelle.valle@outlook.fr – 6, rue de la Gare – 55000 LONGEVILLE EN BARROIS

- **Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation :**
Une liste d'émargement sera signée au début de chaque demi-journée.

- **Moyens d'évaluation de la formation :**
Trois questionnaires sont obligatoires, pour tous les stagiaires, sous forme d'un lien google forms à compléter en ligne :
Modalités d'évaluation des acquis des connaissances :
 - >1° questionnaire : pré-formation ; il sera envoyé aux inscrits, 15 jours avant le séminaire.
 - >2° questionnaire : post-formation ; après les 2 jours de formation, les participants répondront à un questionnaire d'évaluation des connaissances. Il permettra d'évaluer les connaissances acquises.Modalité d'évaluation de la formation :
 - >3° questionnaire : évaluation de la formation ; à la fin des 2 jours de formation, les participants répondront à un questionnaire de satisfaction.



➤ **Programme détaillé :**

Avant la formation : afin de faciliter l'appropriation du contenu, il est conseillé d'avoir un ou plusieurs patients en cours de suivi qui questionne quant au suivi orthophonique. Des ateliers et un travail intersession seront proposés sur votre patient.

Matinée : durée 3h30

Retour sur le cas pratique des participants (1h30)

- réponses aux questions ;
- recherche de solutions pour des situations complexes.
- Utilisation du groupe comme expert.

Étayage pour les enseignants / parents (2h)

- Savoir-faire : atelier
- Apports théoriques

Après-midi : durée 3h30

Étayage pour les enseignants / parents (2h)

- Savoir-être : atelier
- Apports théoriques

Conclusion : en route vers les patients (1h30)

- définition d'objectifs
- préparation des outils facilitants
- Évaluation

➤ **INFORMATIONS PRATIQUES**

Sur le lieu de la formation :

Informations à venir

Accompagnement du handicap : nos locaux de formation sont aux normes pour accueillir tout public. Si vous êtes en situation de handicap, pour toute adaptation nécessaire lors de votre formation, pensez à contacter l'organisateur dès votre inscription.

Accueil 30 minutes avant le début de la formation et remise de documents.

Matériel à apporter :

SOLformation - Sciences Orthophoniques en Lorraine Formation

SAS au capital de 500€ - SIRET 794 148 148 00016 - RCS EPINAL

72 rue d'Alsace – THAON LES VOSGES – F 88150 CAPAVENIR VOSGES – 03 29 37 23 85

solf.formation@gmail.com

<http://www.solfformation.com/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 41 88 01204 88 auprès du préfet de la région Lorraine.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



➤ **INSCRIPTION**

Programme susceptible d'être éligible à une prise en charge FIF-PL.
Pas de prise en charge par le DPC.

Tous les professionnels doivent être inscrits auprès de SOLFormation.

Professionnels salariés :

Le professionnel salarié peut se préinscrire auprès de SOLFormation, cette inscription devra être confirmée par son employeur. L'employeur inscrit le professionnel salarié à la formation et règle à SOLFormation le coût de la formation.

Une convention sera adressée à l'employeur qu'il devra signer et renvoyer à SOLFormation.

Professionnels libéraux :

Tout professionnel libéral s'inscrit à la formation auprès de SOLFormation et règle à cet organisme le coût de la formation. Une convention sera adressée au professionnel, qu'il devra signer et renvoyer à SOLFormation, à l'adresse indiquée sur le courriel de préinscription.
